



LA CHAMBRE
DE COMMERCE
DE LÉVIS

20^e
ANNIVERSAIRE

LES
PLÉIADES
PRIX D'EXCELLENCE
2021

DOSSIER DE CANDIDATURE
INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Bell

PARTENAIRE MAJEUR ET PRÉSIDENTE D'HONNEUR



PRÉSIDENTE DU JURY



PARTENAIRES MÉDIAS



PLÉIADES – PRIX D'EXCELLENCE 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseils pour la préparation du dossier de candidature

- **Relisez attentivement la définition de la catégorie et les principaux éléments pris en considération.** L'analyse de votre dossier sera effectuée uniquement à partir de son contenu.
- **Structurez votre contenu.** Faites ressortir les faits saillants. Utilisez des paragraphes courts. Évitez les généralités et les longues descriptions. Note : le nombre de caractères est limité.
- **Précisez vos messages.** Utilisez des exemples, des faits, des données chiffrées (quantités, volumes, proportions, pourcentages, dollars).

Directives et informations complémentaires

- **Limitez-vous à l'espace prévu.** Aucune feuille ou document supplémentaire ne sera considéré et analysé par le jury.
- **À moins d'indication contraire toutes les parties du dossier de candidature doivent être complétées.** Le jury se réserve le droit de ne pas analyser un dossier incomplet.
- **Le dossier de candidature dûment complété et signé par le représentant autorisé doit être retourné au plus tard le 16 mai 2021, à 17h :**

Par courriel : communications@cclévis.ca
En objet : Concours Les Pléiades – Prix d'Excellence 2021

*Seul les dossiers remis par courriel seront acceptés.

Pour information (ou besoin d'aide ?) : **581-500-3118**

Engagement de confidentialité

Afin d'assurer un traitement confidentiel et équitable des informations financières présentées dans le cahier de candidature, la Chambre de commerce de Lévis s'engage à :

- Assurer aux entreprises et personnes candidates que les informations de nature financières présentées dans leur cahier de candidature demeureront confidentielles et seront consultées exclusivement par les quatre membres du jury de la catégorie concernée.
- Assurer que les membres du jury de chaque catégorie n'ont aucun intérêt personnel et/ou professionnel à l'endroit des personnes et entreprises candidates dans leur catégorie.
- Détruire tous les cahiers de candidatures reçus après le Gala de remise des prix qui se tiendra le 15 septembre 2021.

****Voir conditions d'admissibilité (annexe 1)***

CATÉGORIE : INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Définition : La catégorie « Innovation technologique » fait référence à une entreprise qui a mis en place des processus technologiques de pointe, des améliorations notables ayant un impact sur la productivité. Robotisation, cybersécurité, intelligence artificielle, Industrie 4.0, innovation, implantation d'outils technologiques amenant l'entreprise à un autre niveau.

Principaux éléments pris en considération : Mise en place

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____ Poste : _____

Site Internet : www. _____

Courriel : _____

En activité depuis (mois et année) : _____ Date de fin d'exercice financier : _____

Nom de la personne responsable du présent dossier de candidature :

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Courriel : _____

Veillez indiquer de quelle façon vous avez pris connaissance du gala des Pléiades :

Comité concours du gala des Pléiades	Nom :
Site Internet de la Chambre de commerce de Lévis	
Autre (spécifiez)	

2.1 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

Décrivez sommairement la mission et l'historique de l'entreprise. (10 points)

2.1 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

SUITE

2.2 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

Quels outils technologiques, acquisitions ou processus avez-vous mis en place afin d'amener votre entreprise à un meilleur niveau de productivité? (25 points)

Exemples d'actions concrètes à ajouter

Exemple d'impacts réels à ajouter

2.2 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

SUITE

2.3 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

Comment s'est déroulé l'implantation de cette innovation technologique auprès des parties prenantes (employés, fournisseurs, investisseurs, conseil d'administration, partenaires, etc)? (25 points)

2.3 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

SUITE

2.4 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

En quoi l'implantation de cette innovation technologique est-elle distinctive dans un ou plusieurs points suivants ? En quoi se démarque-t-elle? (40 points)

- **Innovation ;**
- **Implantation/mise en place;**
- **Santé et sécurité au travail ;**
- **Originalité;**
- **Productivité;**
- **Création de valeur;**
- **Retombées, impacts dans l'entreprise.**

2.4 PROFIL DE L'ENTREPRISE

*** Vous disposez de deux pages maximum pour répondre à cette question (Times New Roman, caractère 10)**

SUITE

3. ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Afin d'assurer un traitement confidentiel et équitable des informations financières présentées dans le cahier de candidature, la Chambre de commerce de Lévis s'engage à :

- Assurer aux entreprises et personnes candidates que les informations de nature financières présentées dans leur cahier de candidature demeureront confidentielles et seront consultées exclusivement par les quatre membres du jury de la catégorie concernée.
- Assurer que les membres du jury de chaque catégorie n'ont aucun intérêt personnel et/ou professionnel à l'endroit des personnes et entreprises candidates dans leur catégorie.
- Détruire tous les cahiers de candidatures reçus après le Gala de remise des prix qui se tiendra le 15 septembre prochain.

	2018	2019	2020
Nombre d'employés:			
- À temps plein (équivalence/année) ¹			
- À temps partiel (base annuelle) ²			
- Saisonniers (base annuelle)			
Ratio de fonds de roulement (FDR) ³			
Ratio des capitaux d'emprunt aux capitaux propres ⁴			
Ratio de couverture du service de la dette ⁵			

¹ : ex. : 100 employés à temps plein pendant six (6) mois équivaut à 50 employés à temps plein sur une base annuelle.

² : Un employé est considéré à temps partiel s'il travaille moins de 30 heures / semaine. *

³ : Actif à court terme divisé par le passif à court terme, lequel passif doit inclure la portion à court terme de la dette à long terme. La formule est : ACT/PCT ** **Ce ratio peut vous être fourni par votre comptable.**

⁴ : Total du passif divisé par les capitaux propres, lesquels sont principalement constitués de l'apport des actionnaires (capital-actions ou capital social) et des bénéfices non répartis ou non distribués. La formule est : passif total/capitaux propres. ** **Ce ratio peut vous être fourni par votre comptable.**

⁵ : Bénéfice d'exploitation de l'entreprise avant intérêts et amortissements divisés par le remboursement annuel du capital et de l'intérêt sur sa dette. La formule est bénéfices avant intérêts et impôts/frais d'intérêts et frais bancaires annuels. ** **Ce ratio peut vous être fourni par votre comptable.**

* Source : Site Internet du gouvernement du Québec (<http://www.cnt.gouv.qc.ca/>)

** Source : Site Internet de la Banque de développement du Canada (www.bdc.ca)

Déclaration

À titre de représentant de l'entreprise, je certifie avoir pris connaissance des règlements du concours (Annexe 1) et que les renseignements fournis dans le présent dossier de candidature sont véridiques. Je consens à ce qu'ils servent à l'évaluation de notre dossier de candidature pour le concours « Les Pléiades – Prix d'Excellence ».

J'accepte également d'informer la Chambre de commerce de Lévis de toute poursuite civile ou pénale à laquelle mon entreprise fait face, ainsi qu'à la nature de cette poursuite. Je comprends que cela puisse influencer l'évaluation de ma candidature, tout dépendant de la gravité des faits exposés.

Signature :

Insérez votre signature électronique.

Date :

ANNEXE 1 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toutes les entreprises et organisations participantes doivent rencontrer les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être membre en règle de la Chambre de commerce de Lévis ou avoir sa principale place d'affaires ou une place d'affaires sur le territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Dans le contexte du présent concours la définition du terme « place d'affaires » signifie plus particulièrement que l'entreprise ou l'organisation, en plus d'être présente physiquement sur le territoire précédemment défini, a des impacts économiques réels vérifiables sur le territoire tels que des emplois, des retombées économiques directes, etc.
- Soumettre sa candidature au maximum dans deux (2) catégories en utilisant le(s) dossier(s) de candidature(s) prévu(s) à cette fin (un dossier par catégorie), au plus tard à la date inscrite dans les dossiers de candidatures, et ce, dûment complété(s) et signé(s). Aucun autre document complémentaire joint aux formulaires officiels, tel que DVD ou pochette corporative, ne sera accepté.
- Accepter la visite du jury si la candidature est retenue à titre de finaliste. Le jury pourrait refuser une candidature en cas de non-disponibilité lors de cette journée.
- S'engager à participer au coquetel V.I.P. des finalistes le 3 juin 2021 et au gala honorifique qui se déroulera le 15 septembre 2021 à Lévis. Au moins un représentant de chaque entreprise finaliste devra être présent à ces 2 occasions.
- Accepter que le nom, le logo de l'entreprise et les images vidéos tournées par le représentant de la Chambre de commerce de Lévis, soient utilisés à des fins promotionnelles une fois celle-ci choisie comme finaliste.
- Une entreprise lauréate ne peut déposer sa candidature dans la même catégorie remportée et ce, pendant les trois années subséquentes à l'année victorieuse ;

Procédure d'évaluation

Notes concernant le jury :

- Le jury est composé de personnes issues de la communauté socio-économique régionale et de membres de la Chambre de commerce de Lévis.

Le jury procédera à une première sélection (celle des entreprises finalistes) à partir de l'analyse des dossiers de candidatures soumis :

- Le jury détermine, après analyse des dossiers de candidatures soumis, les entreprises finalistes dans chacune des catégories concernées. Un maximum de 4 finalistes par catégorie est prévu.
- Les entreprises finalistes recevront la visite virtuelle du jury en juin pour compléter l'analyse de leur candidature. Les entreprises seront prévenues à l'avance. La date des visites sera annoncée en temps et lieu.
- Les entreprises dont la candidature n'aura pas été retenue à titre de finaliste recevront une lettre les informant de la décision du jury.
- Suite aux visites en entreprise, le jury déterminera le lauréat de chacune des catégories.
- Les résultats du jugement ne seront connus que du ou de la président(e) du jury et de ses collaborateurs jusqu'au gala du 15 septembre 2021, moment du dévoilement public des noms des lauréats.
- Les renseignements contenus dans les dossiers de candidatures resteront confidentiels. Les membres du jury ont l'obligation de s'engager par écrit en ce sens. Les dossiers de candidatures seront détruits après le 15 septembre 2021, date du gala.
- L'année de référence du concours correspond à la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Restrictions particulières

- Les membres du comité Concours, les entreprises ou organisations des présidents d'honneur et du jury, ne peuvent présenter leur candidature. Toutefois, les entreprises ou organisations agissant comme partenaires ne sont pas soumises à cette règle en autant qu'ils ne déposent pas leur candidature dans la catégorie qu'ils commanditent et qu'ils se retirent du jury.

Note 1 : Tout dossier de candidature transmis à la CCL doit contenir la signature du dirigeant ou d'un gestionnaire autorisé à soumettre un tel document.

Note 2 : En cas de disparité entre les conditions d'admissibilité inscrites sur le présent formulaire et les règlements du concours inscrits sur le site Internet de la Chambre de commerce de Lévis ces derniers auront priorité.

Pour information (ou besoin d'aide ?) : 581-500-3118 ou www.cclevis.ca

Qu'est-ce qu'une entreprise ?

Aux fins du concours les Pléiades-Prix d'excellence, voici ce qu'on entend par l'appellation « entreprise » dans les critères d'admissibilité générale et ceux de chacune des catégories.

- Une corporation dûment enregistrée selon l'une ou l'autre partie de la Loi des compagnies du Québec ou une corporation à charte fédérale, incluant un organisme à but non lucratif, une entreprise immatriculée, avec financement (mise de fonds) ou actionnariat de source majoritairement privée, offrant des biens ou des services sur le territoire d'éligibilité défini dans les règlements;
- Les organisations ou entreprises à caractère public ou parapublic, dont le financement provient principalement de source gouvernementale, tels les centres hospitaliers, CLSC, commissions scolaires, etc., ne sont pas considérées comme des entreprises aux fins de ce concours, à moins de spécification particulière à cette fin dans les conditions de certaines catégories.